



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
HAUTE-LOIRE

Atelier collectif

**« La gestion des risques sociaux, fiscaux
et financiers de mon association »**

avec le cabinet FIDAL, pôle Droit des Associations

Temps collectifs et individualisés

Partenaires financeurs



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional « Auvergne-Rhône-Alpes », En et inclusion » 2014-2020.



Dispositif porté en Haute-Loire par l'association :



MODALITES

Date : 4 ateliers collectifs (2 jours) + RDV individualisés

Lieu : salle Loire (RDC), au Conseil Départemental, 1 place monseigneur de galard au Puy en Velay, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Contact : Mélanie CHAMBON, chargée de mission DLA au CIPRO 43, 04 71 06 06 80,
melanie.chambon@cipro43.com

Public : dirigeants bénévoles et/ou salariés des structures de l'ESS employeuses (associations, SCOP, SCIC, entreprises avec agrément ESUS. Participation limitée à 6 structures.

Coût : accompagnement entièrement pris en charge par le DLA de la Haute-Loire

Intervenant : Mme Anne-Sophie DE SURY, Avocate sénior, Pôle droit des associations, des fondations et du mécénat

OBJECTIFS DE LA SESSION D'ACCOMPAGNEMENT

- Permettre aux dirigeants de connaître le cadre réglementaire d'exercice de leurs mandats, fonctions et activités
 - Identifier les principaux risques :
 - Fiscaux, liés à la diversification de leurs ressources et au changement de leur modèle économique,
 - Sociaux, liés à la fonction employeur et au recours au bénévolat,
 - Juridiques, liés au fonctionnement des organismes et à leur mode de gouvernance,
 - Financiers, induits par le fonctionnement associatif.
 - Concevoir des solutions préventives ou correctives et notamment de cibler la couverture assurance nécessaire
-



PROGRAMME (indicatif, susceptible d'évolution selon les besoins ciblés)

Temps COLLECTIFS

Modalités : 4 ateliers collectifs en présentiel les 15 et 16 juin + 1 RDV individualisé

ATELIER 1 – Les Risques liés à la fonction employeur, Droit du travail

(jeudi 15 juin matin de 9h à 12h30)

- De la particularité des contrats de travail...
- Choix de la nature du contrat, temps de travail, aides à l'embauche.
- A la particularité des Travailleurs
- Le contrat de professionnalisation, le CUI-CAE
- Du rôle d'employeur dans le monde associatif...
- Qui est l'employeur, qui a le pouvoir de signer, bonnes pratiques en matière de santé et sécurité
- A la gestion des ressources humaines
- Pourquoi mettre en place une politique RH, comment, en procédant à une analyse des emplois existants et de l'organisation

ATELIER 2 – Les Risques liés à la fiscalité

(jeudi 15 juin après-midi de 14h à 17h30)

⇒ Les critères fiscaux de non lucrativité des associations

- La notion de gestion désintéressée : les dirigeants bénévoles, la notion de rémunération, la place du directeur salarié, les remboursements de frais, la tolérance administrative des $\frac{3}{4}$ du SMIC, l'attribution d'actif et la distribution de bénéfices
- Comment définir l'exercice d'une activité lucrative ?
 - Les activités sont-elles en concurrence avec le « secteur marchand » ? et comment apprécier cette concurrence : détermination du territoire géographique de référence, analyse à un fin niveau par activité
 - La démonstration de l'utilité sociale des activités : règle des 4 P
 - Le rôle de l'administration fiscale dans la détermination du statut fiscal des associations : questionnaires, rescrit fiscal

⇒ Organiser l'association pour limiter ces risques

- La prépondérance/l'accessoire : comment l'analyser
- La franchise des activités lucratives accessoires
- La sectorisation, comment l'apprécier ?
- La création d'une société filiale, comment la réaliser ?
- La transformation en SCOP ou SCIC
- La restructuration
- La soumission aux impôts commerciaux



ATELIER 3 - Les Risques liés à la Gouvernance, à la gestion et à l'organisation interne de l'association

(vendredi 16 juin matin de 9h à 12h30)

- ⇒ Le fonctionnement juridique d'une association et les risques de dysfonctionnement
 - Présentation du fonctionnement juridique d'une association
 - Les statuts et le règlement intérieur
 - Les risques liés aux incohérences, à la mauvaise rédaction ou au non-respect des statuts et du règlement intérieur
- ⇒ La répartition des rôles en matière financière : comment limiter les risques ?
 - La place des organes dans l'engagement des dépenses et paiement des recettes
 - Répartition des pouvoirs entre les différents organes (président, trésorier, bureau, CA, directeur, comptable)
- ⇒ Dirigeant bénévole/directeur salarié : fonctionnement de ce binôme
 - Répartition des rôles entre le président et le directeur
 - La mise en œuvre de cette répartition : les délégations de pouvoirs

ATELIER 4 – Les autres risques liés au fonctionnement et aux activités

(vendredi 16 juin après-midi de 14h à 17h30)

- ⇒ La collecte de fonds privés
 - Distinction entre mécénat et parrainage
 - Conditions pour bénéficier du mécénat
 - Obligations, conséquences d'une requalification en parrainage
 - L'entre deux : le partenariat
- ⇒ Le bénévolat
 - Comment bien les distinguer
 - Risques liés à une requalification du bénévole en salarié
 - Comment les protéger et protéger l'association
 - Comment les indemniser, les impliquer ?
- ⇒ La responsabilité dans les associations
 - Responsabilité de l'association
 - Responsabilité des dirigeants
 - Assurances



Temps d'APPUI CONSEIL INDIVIDUALISE

Modalités : ~2h d'appui conseil individualisé

- Entretien en présentiel/sur site, questions/réponses, analyse de documents apportés par l'association le cas échéant, sensibilisation et repérage de risques par diagnostic rapide
-